

PRESENTATION DES STAGES EN FORMATION (PFMP)

○ Qu'est-ce que la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ?

Les PFMP font partie intégrante de la formation des étudiants préparant un diplôme professionnel (CAP ou Bac professionnel). Pour le CAP et le Bac pro, ces périodes sont obligatoires et évaluées, elles permettent aux élèves de préciser leur projet professionnel, de mettre en œuvre les acquis de la formation et d'acquérir de nouvelles compétences avec l'entreprise. Les missions confiées au stagiaire pendant cette période doivent être en adéquation avec le référentiel de la formation.

Les élèves préparant un BTS ont aussi des PFMP obligatoires pour l'obtention de leur diplôme.

○ Objectifs du stage en entreprise

Le stage en entreprise permet à l'étudiant de construire son projet professionnel, de mieux comprendre la réalité de terrain, d'acquérir des savoirs-faires et des compétences en lien avec votre activité. Le stagiaire doit participer pleinement aux activités de l'entreprise qui seront ciblées en accord avec l'établissement de formation.

Une entreprise satisfaite du stagiaire pourra reprendre le même élève pour ses prochains stages et s'assurer un futur collaborateur de qualité qui connaît déjà le fonctionnement de l'entreprise.

○ Quelle implication si je décide d'accueillir un ou des stagiaire(s) ?

Si vous décidez d'accueillir un ou des stagiaires dans le cadre d'une PFMP dans votre entreprise, vous devrez au préalable définir les activités qui seront proposées au stagiaire avec l'établissement de formation et compléter et signer la convention de stage.

Un tuteur de stage devra être désigné dans l'entreprise pour accompagner le stagiaire et suivre ses travaux. Le tuteur indiquera à l'élève les missions à effectuer, participera à l'acquisition des compétences essentielles et apportera au stagiaire l'aide nécessaire au bon déroulement de la période de formation. Le tuteur est en lien avec l'enseignant référent de l'élève, le renseigne sur le déroulement du stage et doit l'informer de toutes difficultés rencontrées (absences, manque de motivation, comportements inappropriés, retards). Le tuteur doit également apporter de l'aide à l'élève dans la valorisation de sa période de stage : rapport de stage, documents sur l'entreprise, interviews, renseignements à fournir...

L'enseignant référent informe de son côté le tuteur de l'entreprise des critères d'évaluation de l'élève afin que celui-ci puisse participer à l'évaluation des compétences à la fin du stage.

○ Quelles sont les modalités du stage ?

La durée totale des PFMP varie de 18 à 22 semaines pour les Bac pro (sur les trois années de formation) et de 12 à 14 semaines pour les CAP (sur les deux années de formation). La répartition dans le cycle de formation et la période à laquelle les stages se déroulent relèvent de l'établissement de formation, en moyenne les stages s'étalent sur 3 à 5 semaines plusieurs fois dans l'année.

Pour tout stage d'une durée de plus de huit semaines (consécutives ou non), il est obligatoire de verser une gratification au stagiaire d'un montant minimum de 15% du plafond de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire 4,05€ par heure de présence effective. Le stagiaire a également accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants dans les mêmes conditions que les salariés.

○ Comment Fibois Île-de-France peut m'accompagner pour la réalisation de ce stage ?

Fibois Île-de-France encourage l'implication des entreprises dans la mise en œuvre de stages pour les étudiants en formation qui souhaitent consolider leur projet professionnel dans la filière. Fibois peut vous accompagner si vous souhaitez mettre en place des stages dans votre entreprise :

- Mise en relation avec des établissements de formation ou élèves intéressés par votre activité.
- Explication des démarches et transmission des documents utiles et informations importantes.